



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

« *Exercer devant la Cour pénale internationale* »

*4 octobre 2006- Auditorium de la Maison du barreau
2 rue de Harlay-75001 Paris*

6 heures validées pour la Formation Continue Obligatoire des Avocats

1^{ère} partie de la matinée : 9h-10h 30

Allocutions introductives :

Yves REPIQUET, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris

Bruno CATHALA, Greffier de la Cour Pénale Internationale

Présentation générale de la Cour Pénale Internationale :

Claude JORDA, Juge à la Cour Pénale Internationale et Paolina MASSIDDA, Conseil principal, bureau du Conseil Public pour les victimes

I – Les modalités pratiques d'exercice des conseils de la défense devant la CPI

Président de séance Bruno CATHALA, Greffier de la Cour Pénale Internationale

Les Conditions d'exercice professionnel devant la Cour Pénale Internationale :

Didier PREIRA, Chef de la division des victimes et des conseils

- Modalités d'inscription sur la liste des conseils
- Fonctionnement de l'Aide Judiciaire
- Bureau du Conseil publique de la Défense
- Appui technique et logistique du travail des Conseils

*Pause café**2^{ème} Partie de la matinée : 11h- 12h30*

Des tribunaux pénaux internationaux à la Cour pénale internationale, évolutions, ruptures et interrogations : Jean-Marie BIJU-DUVAL, avocat au Barreau de Paris, Conseil de la Défense auprès du Tribunal pénal pour le Rwanda

Comment constituer une équipe de la défense : Aicha CONDE, Membre du Conseil de l'Ordre, Conseil de la Défense auprès du Tribunal pénal pour le Rwanda

Déontologie de l'avocat devant la Cour Pénale Internationale et système disciplinaire : Esteban PERALTA- LOSILLA, Responsable a.i., section d'appui à la Défense et Laurent PETTITI, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre, Membre du Conseil National des Barreaux

*- Questions et débats -**Après midi : 14h15- 16h30***II – La représentation des victimes devant la Cour Pénale Internationale**

Présidente de séance : Simone VEIL, ancien Ministre d'Etat, Présidente du Conseil de Direction du Fonds au profit des victimes pour la Cour Pénale Internationale

La participation des victimes: Fiona MCKAY, Chef, Section de la participation des victimes et des réparations

Quelle place pour les victimes devant la Cour Pénale Internationale ? Quel rôle pour les Organisations non gouvernementales ? : Patrick BAUDOIN, avocat au Barreau de Paris, Président d'honneur de la Fédération des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et coordonnateur de son groupe d'action judiciaire

Bureau du Conseil Public pour les victimes : Paolina MASSIDDA, Conseil principal, bureau du Conseil Public pour les victimes

III- Première affaire devant la Cour pénale internationale : point de vue d'un avocat de la Défense et d'un représentant légal des victimes

Témoignage du 1^{er} avocat représentant des victimes devant la CPI : Emmanuel DAOUD, avocat au Barreau de Paris

Témoignage du 1^{er} Conseil de la défense: Jean FLAMME, Avocat au Barreau de Gand

- Questions et débats -